

23^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE MOULINEAUX

DIMANCHE 19 MAI 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive Automobile de Normandie, organisateur administratif et l'Ecurie des Deux Rives, organisateur technique, organise le 19 mai 2019 avec la ville de Moulineaux et le Comité des Fêtes, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

«23ème Course de Côte Régionale de MOULINEAUX »

Elle compte pour le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie, elle compte aussi pour la Coupe de France de la Montagne 2019 Coef.1., et le challenge de l'ASA Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le n°19 en date du 25/02/2019 et enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n° 151 en date du 25/02/2019

Article. 1P : Organisation de l'épreuve

Art. 1.1p Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	AUBERT Marc	40545	13/14
Commissaire Sportifs	BELLY Jean	145422	13/18
	CHRISTEL Claude	9367	13/03
Directeur de Course	CARTERON Michel	8442	13/08
Directeurs de Course Adjoins	LARUE Annick	19109	13/09
Commissaire Technique Responsable	BALLENGHIEN Francis	5641	13/03
Commissaires Techniques	SALENNE Jacques	18219	13/06
	BOGEMANS Christophe	44924	13/08
Chargé des Relations Concurrents	GUYOT Hubert	137484	13/03
	PATIN Jean Pierre	4183	13/03
Chargé de la mise en place des moyens	WICO Michel	2204	13/03
Chargé des Commissaires de route	(n° portable 06 81 15 18 96)		
Chronométrage Départ Feu	JEGOU Pascal	3899	13/08
Départ	BOGEMANS Yan	44922	13/08
Adjoint informatique	BOGEMANS Annick	44925	13/08
Médecin Responsable	WADJA ALEX		

Art. 1.2p Horaires

Clôture des Engagements le 14 MAI 2019 à minuit

Publication de la liste des engagés le 16 MAI 2019

Vérifications Administratives et Techniques le 18 MAI 2019 de 15 Heures 30 à 18 Heures 30 et le 19 MAI 2019 de 7 Heures 30 à 10 Heures au parc des concurrents à la Hêtraie de Moulineaux

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 19 mai à 10 Heures 15 au parc concurrents

Briefing des Commissaires le 19 mai 2019 à 7 heures 45 à la mairie de Mouligneaux.

Essais libres le 19 MAI 2019 de 9 heures à 10 heures 30

Essais chronométrés le 19 MAI 2019 de 10 heures 30 à 12 heures 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 Heures 45 au parc concurrents

Course :

1^{ère} montée le 19 mai 2019 à partir de 13 heures 30

2^{ème} montée le 19 mai 2019 à partir de 15 heures

3^{ème} montée le 19 mai 2019 à partir de 16 heures 30

Les horaires des essais et de la Course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 19 mai 2019 à 9 Heures (avant le départ des essais)

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Art. 1.3p Vérifications

Vérifications Administratives et Techniques : 18 mai 2019 de 15 Heures 30 à 18 Heures 30 et le 19 mai 2019 de 7 Heures 30 à 10 Heures au parc concurrents. Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage « La Bouille Auto » 7 route de Mouligneaux 76530 LA BOUILLE au taux horaire de la main d'œuvre de 60 euros TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera faite après l'heure de fermeture de contrôle soit 10 heures le 19 mai.

Article 1.5p Dispositions Particulières

Le retour se fera par la côte au parc concurrent (La Hêtraie)

Article. 2P. Assurances

Voir règlement standard des courses de côte.

Article. 3P. Concurrents et Pilotes

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au **14 MAI** à minuit, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Monsieur Jacques SALENNE
38 Avenue Felling
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Tél. 02 35 69 66 58 / 06 60 83 66 58

Ou

Monsieur Patrick FOSSEY
1 Village Marie MARIGNY
50570 MARIGNY LE LOZON
06 70 89 21 42

E-mail : jacques.salenne@orange.fr (adresse valable jusqu'au 18 Mai 2019)
asa.normandie@orange.fr

Les bulletins d'inscription et le présent règlement seront téléchargeables sur le site de l'ASA Normandie, ou envoyés après demande « internet »

De plus pour être valable, **la demande doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation** s'élevant à **120 euros** avec publicité obligatoire des organisateurs (chèque libellé à l'ordre de l'Ecurie des Deux Rives)
Tout engagement reçu sans son règlement ne sera pas pris en compte (les chèques seront mis en banque qu'après l'épreuve)

Si à la date du **16 Mai 2019**, le nombre d'engagements est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents régulièrement engagés.

Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou par téléphone 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement de ses frais.

Article. 4P. Voitures et équipements

Art. 4.1p Voitures admises

Le nombre de voitures admises est limité à 100 maximum.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Art. 4.2p Carburant – Pneumatiques – Equipements)
Echappement) Voir règlement standard des Courses de Côte

Art. 4.3p Numéros de Course) Voir règlement standard des Courses de Côte

Art. 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité) Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

Article. 5P. Publicités :

Voir règlement standard des Course de Côte.
Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées au début du meeting.

Article. 6P. Sites et Infrastructures

Art. 6.1p Parcours

Départ	RD64	Arrivée	RD64
Longueur du parcours	1Km500	Pente moyenne	6%

Les voitures partiront dans l'ordre décroissant des numéros

Les « doubles montes » partiront en tête de chaque montée

La course se déroulera sur **3 montées**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Art. 6.2p. Route de course.

L'accès à la route de course RD64 se fait dès la sortie de la zone d'assistance de la Hêtraie

Art. 6.3p. File de départ.

Le début de la file de départ est situé en bas de la RD64.

Art. 6.4p. Signalisation.

Voir le règlement standard des Courses de Côte.

Art. 6.5p. Parc Concurrents)

Art. 6.6p. Parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés.) A la hêtraie de MOULINEAUX

Art. 6.7p. Tableau d'affichage)

Art. 6.8p Permanence

La permanence se tiendra bungalow des Commissaires Sportifs pendant la durée de l'épreuve.

Le centre de secours le plus proche se situe à Grand Couronne (pompiers à 3 Kms) et le Centre hospitalier est à CLEON , Hôpital des Feugrais, tél. 02 35 87 35 35

Article. 7P. Déroulement de l'Epreuve :

Art. 7.2p. Conférence aux Pilotes (Briefing) :

Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Art. 7.3p. Course :

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : Aux feux tricolores.

Art. 7.4p. Echauffement des pneumatiques.

Tout moyen de chauffer mécaniquement les pneumatiques avant le départ est strictement interdit dans les épreuves régionales.

Article. 8P. Pénalités :

Voir règlement standard des courses de côte.

Article. 9P. Classements :

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées.

En cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés par l'addition des deux meilleures montées, majorées des pénalités éventuelles.

Les classements seront affichés au parc Concurrents, 30 minutes après la fin de la course.

Il sera établi à l'issue de l'épreuve un classement général, un classement par groupes, un classement par classes ainsi qu'un classement général féminin.

Dans le cas où un concurrent n'aurait pu terminer sa première ou sa seconde montée sur ennui mécanique ou sortie de route, il pourra effectuer les autres (ou l'autre) montées prévues si sa voiture offre toutes les garanties de sécurité constatées par un commissaire technique.

Article. 10P. Prix :

Les coupes suivantes seront distribuées :

Scratch	1 ^{er} au 5 ^{ème}
Groupe	1 ^{er} de chaque groupe
Classe	1 ^{er} jusqu'à 3 partants 2 ^{ème} jusqu'à 7 partants 3 ^{ème} plus de 7 partants
Dame	1ère

Les coupes de Groupe et Classe sont non cumulables

Une coupe sera remise à un Commissaire tiré au sort.

La remise des coupes s'effectuera 30 minutes après l'affichage des résultats à MOULINEAUX, parc concurrents.